

DÉCHETTERIE

Horaires d'ouverture :

Été (01/03 au 31/10) :

Lundi et Vendredi > 13h30-18h
Mercredi et Samedi > 8h30-12h et
13h30-18h

Hiver (01/11 au 29/02) :

Lundi, Mercredi et Vendredi > 13h30-18h
Samedi > 8h30-12h et 13h30-18h

Jours de fermeture :

Lundi matin, Mardi, Jeudi, Vendredi matin,
Dimanche et jours fériés.

COLLECTE OM

Aiguebelette-le-Lac / Attignat-Oncin / Ayn / Dullin
Lépin-le-Lac / Nances / Saint-Alban-de-Montbel / :

- En **basse saison** (1^{ère} semaine d'octobre à la 4^{ème} semaine d'avril), vous serez collectés le **mercredi**.
- En **inter saison** (1^{ère} semaine de mai à 4^{ème} semaine de juin et 1^{ère} semaine à 4^{ème} semaine de septembre), et En **haute saison** (1^{ère} semaine de juillet à 4^{ème} semaine d'août), vous serez collectés le **lundi**.

Novalaise / Gerbaix :

Vous serez collectés le **mercredi** toute l'année.

LA CCLA AU FIL DU TRI

NUMÉRO 2
JUILLET
2019

L'ÉDITO

Encore cette année, nous observons de bons résultats en matière de collecte et de tri des déchets. Que ce soit au niveau du tri sélectif ou des ordures ménagères, votre engagement est visible. Cela est d'ailleurs détaillé dans le bilan qui figure en 1^{ère} page. Si ces résultats sont notables, nous souhaitons poursuivre notre politique de gestion et de réduction des déchets au travers de nouvelles actions.

Ainsi, nous avons répondu à un appel à projets, financé par l'ADEME, concernant la généralisation du tri des biodéchets à la source. Cela se traduira par la mise en place de sites de compostage partagé (écoles, logements sociaux, regroupements d'habitations), l'organisation de formations sur le compostage, d'animations et par un renforcement de la communication.

En parallèle, la CCLA travaillera également sur l'autre partie des biodéchets, à savoir les déchets verts. Vous trouverez ainsi dans cette lettre du tri, un dossier relatif à la gestion de nos déchets verts, ainsi qu'un détail du futur projet de plateforme de broyage pour les déchets verts.

Enfin, concernant le renforcement du tri sélectif, de nouveaux points sont prévus sur le territoire.

Vous souhaitant une agréable lecture au fil du tri.

Le Vice-Président en charge des déchets,
Pascal Zucchero

À la une : Le geste de tri à la hausse

Pour 2018, le bilan général est très positif pour la gestion des déchets. On constate ainsi un recul sur la collecte des tonnages d'ordures ménagères de 1,8%, qui peut se traduire d'une part par la forte demande de composteurs sur le territoire et d'autre part par l'engagement des habitants de trier plus.

Au niveau du tri sélectif, les résultats sont en nette progression par rapport à 2017. Pour la Déchetterie, la majeure partie des flux collectés est en hausse, dont les flux revendus (ferrailles, cartons, meubles et équipements électroniques). Ces bons résultats vous sont prioritairement imputables, car c'est grâce à l'évolution de vos comportements et de vos gestes de tri au quotidien que nous en sommes là.

La pratique du tri demande certes un petit effort et un peu d'organisation mais elle s'inscrit dans le cadre de l'implication citoyenne.

BILAN 2018



- Diminution des ordures ménagères (effet des composteurs).
- Augmentation nette des emballages et du verre.
- Diminution de la collecte des papiers (effet des «stop pub»).
- Forte augmentation des tonnages en déchetterie.

 Par rapport à 2017, on note une amélioration générale du tri sélectif !



28^{ème} matinée de nettoyage du lac



Le 29 septembre 2018, la CCLA a organisé sa 28^{ème} matinée de nettoyage autour du lac d'Aiguebelette. Ce sont environ 80 bénévoles qui ont donné de leur temps afin de collecter environ **750 kg de déchets** en tout genre. Par comparaison, en 2017 la matinée avait permis de collecter 540 kg de déchets.

Un grand merci à tous les bénévoles et **rendez vous le 21 septembre 2019 pour la prochaine édition.**

Fête du jardin et journée propre à Ayn

Le 11 mai 2019, la commune d'Ayn en partenariat avec la commune de Dullin a organisée une nouvelle édition de la Fête du jardin avec au programme : Collecte de pesticides / Exposition «objectif zéro pesticide» / Opération de broyage
Dans le même temps, se tenait pour la 3^{ème} année consécutive la Journée propre. Cet événement est organisé par le centre intercommunal des enfants Ayn Dullin, et il permet à des enfants de participer au nettoyage de la commune.

Ateliers « tri des déchets » au club de foot de Novalaise

Le club de football de Novalaise s'est engagé dans le « PEF », le Programme Éducatif Fédéral. Il a pour but d'inculquer les valeurs inhérentes à la pratique sportive aux jeunes de 6 à 18 ans au travers de différentes thématiques, dont le tri des déchets.

La CCLA a donc été sollicitée afin de réaliser une animation auprès d'une vingtaine d'enfants âgée de 5 à 6 ans. C'est donc le **26 avril 2019** que différents ateliers ont été réalisés. Ainsi les enfants ont participé à des ateliers tels que la pêche aux déchets, la découverte des matières, ou encore la gare du tri.



Comment les gérer de façon moins coûteuse ?



Depuis plusieurs années, la CCLA observe une augmentation des tonnages de déchets verts (+22,5% en 5 ans) collectés au niveau de la Déchetterie de Novalaise. Il faut savoir que la collecte et le traitement de ces déchets verts représentent un coût d'environ 35 000 € par an.

De plus, le traitement de ces déchets nécessite de les envoyer hors du département (plateforme à Chazey Bons dans l'Ain), ce qui n'est pas pour améliorer le bilan carbone.

Plus généralement, on note aujourd'hui que les déchetteries sont saturées et que la gestion des déchets verts coûte de plus en plus cher aux collectivités et donc aux contribuables.

La CCLA s'est donc penchée sur la question afin d'apporter des solutions aux usagers du service. A l'échelle des ménages, il existe des solutions simples à mettre en oeuvre.

1. Le Broyage des déchets verts

Simple et efficace, le broyage consiste à transformer en copeaux (broyats) les résidus de taille et d'élagage d'arbres, de haies ou d'arbustes.

Il s'agit d'une étape intermédiaire qui précède souvent le paillage et le compostage.

Pour broyer leurs déchets verts, les usagers peuvent actuellement s'orienter vers des loueurs ou bien faire l'acquisition d'un broyeur.

La CCLA réfléchit à la possibilité d'allouer une subvention pour inciter les ménages à faire l'acquisition d'un broyeur au niveau individuel ou groupé.

2. Le Paillage

La technique de paillage consiste à placer au pied des plantes de la matière organique comme les déchets verts broyés ou de la tonte de pelouse en vue de nourrir et de protéger le sol.

Cette couche protectrice permet notamment:

- De limiter l'évaporation de l'eau du sol,
- De protéger contre le gel,
- De limiter le développement des mauvaises herbes,
- De réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,

3. Le Compostage

Le compostage est une pratique très simple pour traiter à la fois vos déchets verts non ligneux (tonte de pelouse, feuilles, fleurs fanées ou tailles de haies), auxquels doivent être mélangés des déchets ligneux (branchage) préalablement broyés, et complétés par vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café, ...). Le compost produit sert à amender le sol et peut être utilisé pour rempoter vos jardinières.

Si vous n'avez pas encore de composteur, adressez vous au service Déchets de la CCLA. Un modèle unique en bois de 570 litres est vendu au prix de 15 € pour les résidents du territoire.

4. Plateforme de broyage

L'idée est de proposer aux habitants du territoire, un site leur permettant de déposer leurs déchets verts (tailles de haies et d'élagage, gazon, branchages).

Cette solution permettrait notamment :

- La massification des déchets verts sur la plateforme pour pouvoir ensuite les broyer
- La limitation du flux de déchets verts et de véhicules en Déchetterie
- La fourniture gratuite de broyat à la population
- Une économie sur les trajets des camions au départ de la Déchetterie
- Une alternative au brûlage

Avant de valider ce choix, une expérimentation est prévue à l'automne 2019 sur un site pilote à Dullin, en dessous des terrains de tennis.

Projet de Co compostage chez les agriculteurs

Le but de cette pratique est d'alimenter des exploitations agricoles du secteur avec des déchets verts broyés.

Ils seront ensuite mélangés avec des déchets organiques (fumier). Le mélange sera ensuite épandu dans les champs. Depuis 2018, la CCLA s'est rapprochée de certains agriculteurs pour regarder la viabilité de cette solution. L'objectif est de pouvoir la mettre en oeuvre en parallèle de la plateforme de broyage.

Cette démarche se veut avant tout un partenariat entre la collectivité et les exploitants agricoles.

Elle permettra en outre de baisser les coûts de traitements des déchets verts, de créer un apport d'éléments fertilisants pour les agriculteurs et d'avoir un fonctionnement en circuit court sur le territoire.

Deux questions à Christian NANCHEN
Membre du réseau « Compost citoyen AURA »



Quel est le rôle de l'association ?

Le réseau Compost citoyen Auvergne Rhône Alpes a pour objectif de réunir tous les acteurs : collectivités, associations prestataires de services, formateurs, pour faire évoluer les pratiques autour du compostage. La démarche est de faire de la prévention sur la production des déchets et sur leur gestion sur site. Depuis 2015, un programme d'actions financé par l'ADEME et la Région permet de réaliser de nombreuses formations, animations, séminaires autour de la gestion des biodéchets (déchets verts et déchets de cuisine)

Comment évolue la pratique du compostage aujourd'hui ?

Malgré des apports en Déchetterie toujours importants, on constate en France une belle évolution des pratiques de compostage et de paillage. De plus en plus de collectivités encouragent ces pratiques au travers d'ateliers, de plaquettes d'informations. Aujourd'hui il s'agit de faire évoluer les habitudes et supprimer les idées reçues sur cette pratique.



Pratique passible d'une amende de 450€

FOCUS : LE BRÛLAGE

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. »

Extrait de la circulaire du Ministère de l'Environnement du 18/11/2011.

Brûler 50kg de déchets verts émet autant de particules fines que 1 300 aller-retours à la déchetterie soit 20 000km.(source ADEME)